

Les mardis du Groupe PLR...

Mesdames, Messieurs,

*Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction, cœur et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, les idéologies d'obédience verte et le populisme ambiant...un élément de la séance **du mardi, 18 juin 2013** est à relever :*

Caisse de pension de l'Etat de Vaud

Succès de taille pour le PLR et la députée Claudine Wyssa Présidente de la commission sur la caisse de pension. En deuxième et définitif débat immédiat, le PLR a su gérer le populisme et les idéologies faisant ainsi passer tous ses amendements. Les amendements PLR votés, la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat de Vaud est rendue acceptable pour les contribuables et les assurés de l'Etat. Le passage à la primauté de cotisation n'étant pas possible, pour des raisons financières (CHF 5.9 milliards à verser), les amendements visaient notamment :

- Un calcul de la rente sur l'ensemble de la carrière dès le moment où une recapitalisation serait demandée à l'Etat. En clair, cet amendement interdit tout financement supplémentaire, sous forme d'augmentation de cotisations patronales ou de versement unique par l'Etat
- Une responsabilisation la caisse. C'est à la caisse et non à l'Etat d'assumer la prestation des rentes-pont AVS à juste titre considérées comme généreuses. Nous proposons donc que l'Etat ne verse ces rentes pont que si la santé financière de la caisse ne le permet pas. En outre, nous demandons à son Conseil d'administration d'éviter que des pensionnés, qui veulent continuer à travailler après avoir pris leur retraite, même partiellement, puissent être au bénéfice d'une rente-pont AVS comme cela semble se pratiquer aujourd'hui. Ce sont autant de nouvelles économies pour le canton.

Grâce au travail des commissaires Frédéric Borloz, Alexandre Berthoud, Gérard Mojon et Frédéric Grognez et Claudine Wyssa, le PLR a mis en place des gardes fous décisifs pour l'avenir de la caisse de pension. [Lire le communiqué de presse](#)

Mesures A11 et A12 du plan directeur cantonal

Bonne nouvelle pour l'aménagement du territoire dans les communes. La commission chargée d'étudier les motions députées [Luisier \(A11\)](#) et [Labouchère \(A12\)](#) visant à assouplir les contraintes en matière d'aménagement du territoire pour les communes s'est prononcée en faveur des deux textes. La Gauche du Grand Conseil a souhaité transformer la motion Luisier en postulat pour mieux la « schubladiser ». Cette tactique a échoué et le plénum a renvoyé au Conseil d'Etat pour prise en considération la motion de la députée Luisier. Après un hiver de travail, c'est un véritable succès pour le PLR qui avait fait de l'aménagement du territoire et l'assouplissement du carcan législatif son thème de la rentrée politique 2012. Le PLR encourage le Grand Conseil à suivre cette même logique d'assouplissement pragmatique lors du traitement au plénum, la semaine prochaine, de la motion Catherine Labouchère concernant la mesure A12. [Lire le communiqué de presse](#)

Réponse lacunaire quant au projet « La Terrasse » à Lausanne

Dans le cadre de son dispositif de plan d'action en matière de toxicomanie, la Municipalité de Lausanne prévoit un lieu d'accueil avec tolérance de la consommation d'alcool pour les toxicomanes désocialisés. Soucieux du financement dudit projet, le député et Chef de Groupe Jean-Marie Surer a [déposé une interpellation](#) à laquelle le Conseil d'Etat a répondu de manière lacunaire. Une détermination a, par la suite, été votée par le plénum. Cette dernière demande que le Grand Conseil soit tenu informé de la phase pilote et des critères retenus quant à la décision de pérennisation dudit projet. Le financement, même partiel de ce bistrot de la terrasse laisse un malaise suite au refus des lausannois en 2007 du bistrot social. Le Groupe PLR ne manquera pas de suivre de près l'évolution de ce dossier.

Glissières de sécurité sécurisées

Le député Dominique Bonny a reçu la [réponse à son interpellation](#) concernant les glissières de sécurité adaptées aux deux-roues. Il remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse et veillera à ce que l'EMPD en préparation prenne en compte les recommandations émises par la Confédération [en matière d'infrastructure adaptée aux deux-roues](#).

Développement d'objet déposé

Installation Commerciale à Forte Fréquentation -ICFF-

Le député Stéphane Rezso a développé son [interpellation concernant les ICFF](#). Il rappelle que les contraintes visant à réduire les implantations de commerces de détail sont purement théoriques. Afin d'empêcher la prolifération de magasin type Hardcounter le seuil ICFF de la surface autorisée serait de 1000m². A titre d'exemple, si ces critères ICFF restent figés, on ne pourrait notamment plus installer d'enseigne Landi dans le canton. En effet, ce magasin représente une surface standard de 1200m².

...A mardi prochain

Nicolas Tripet

Secrétaire Général adjoint

n.tripet@plr-vd.ch

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

Secrétariat général

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

T + 41 (0)21 323 72 78

F + 41 (0)21 320 60 86

www.plr-vd.ch